

## DES SUPER-CADRES POUR LA FRANCHISE

**L**A franchise prend de l'âge et secrète sa propre mémoire. L'Université de Strasbourg, le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (Ceipi) et l'Institut de recherche et de formation de la franchise vont former des docteurs ès-franchise. Les cours, pour ce diplôme de troisième cycle, débiteront pour la première fois le 12 janvier prochain. Ils dureront huit semaines et comprendront des cours théoriques et des travaux pratiques. S'y ajoutera un stage obligatoire en entreprise de huit semaines. Compte tenu des dates, les étudiants pourront alors se faire la main sur le Salon de la franchise qui se tiendra du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 1987.

«L'objectif, explique M<sup>e</sup> Jean-Paul Clément, Président de l'Ireff, est de former des managers de réseaux, des conseils en franchise, des cadres d'exportation, voire des créateurs d'entreprise». Le programme couvre donc un vaste champ de connaissances allant de l'aspect juridique de la formule à l'animation commerciale, en passant par la gestion financière. A priori, il n'est pas question de recruter des candidats à tour de bras. Bien au contraire. Un maximum de quinze à vingt élèves sont attendus la première année. Pour sélectionner l'auditoire, les responsables ont d'ailleurs mis la barre assez haut. Il s'agit en effet soit d'être étudiant titulaire d'une maîtrise, soit d'avoir cinq années au moins d'expérience professionnelle. Le dossier et un entretien départagent ensuite les postulants.

Les besoins des chaînes de franchise en compétences avérées sont patents. Même si les quantités, en valeur absolue, ne sont pas considérables. Il n'en demeure pas moins qu'en l'occurrence, la franchise tient là une occasion idéale de modeler des cadres à son image et de se faire reconnaître en tant que profession à part entière. Par les managers en herbe, d'abord; par les pouvoirs publics, ensuite. Un métier qui a une école est un vrai métier. *Cqfd.*

Il n'en fallait pas plus pour que la Fédération française de la franchise cautionne, moralement certes, mais sans réserve, le projet de Strasbourg, et que les plus hautes autorités du secteur conseillent aux chefs d'entreprise de lui affecter leur taxe d'apprentissage (l'inscription de l'étudiant est, elle, gratuite, et se limite aux simples droits universitaires, soulignons-le).

Il convient cependant de remarquer que si, comme le remarque Michel Kahn, vice-président de l'Ireff et Président de *Félicitas*, c'est la première fois qu'un diplôme universitaire est délivré au titre de la franchise, une Université européenne de la franchise existe déjà dans le cadre de l'Institut de promotion du commerce de la Chambre de commerce de Colmar. Sans avoir le label d'université d'Etat, cet organisme n'en propose pas moins des formations sur huit mois. Il vient même de célébrer la sortie de sa première promotion en délivrant son diplôme à treize étudiants. Le vide qui existait au chapitre de la formation à la franchise risque donc de se transformer en trop-plein.

A.B.

Journal du textile : n° 1037  
7 juillet 1986